

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 1 ^{er} .					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur.	d. au		27 pou.		
du mat.	dessus	deg.	lig.		
	de 0.				
Midi....	18.1 au	51 deg.	27 pou.	Sud.	Soleil.
	dessus		7 lig.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.
4 h.	0 h	7 h.	Pleine lune.		22
m.	m.27	50 m.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON s'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Destribes aîné, libraire, rue St-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 1^{er} juin 1839.

La dernière discussion des fonds secrets a offert le triste spectacle de députés dont les idées sont immobilisées plus encore que leurs bancs. L'histoire, ils l'oublient ; ce que sent, ce que voit, ce que dit la nation, ils ne veulent pas le comprendre, pas le voir, et surtout ils ne veulent pas permettre qu'on le dise. Ils se sont fait un dieu, un fétiche, une image, et ils l'adorent ; malheur à qui en signalera les défauts ! Ils ont créé un pouvoir ; malheur à qui en dira les fautes ! Nous tournons toujours dans le même cercle, et les enseignements du passé sont perdus pour le présent.

La chambre a lutté dès sa réunion contre les envahissements du pouvoir royal, et cette lutte a amené la dissolution. Le pays légal a pris fait et cause pour la chambre contre des empiètements qu'il voyait lui-même avec défiance, et il a renommé les mêmes hommes. Le nouveau parlement a été tenu deux mois dans une sorte d'atonie impuissante, par suite de cette même lutte qui se fait sentir partout, dans les moindres détails de l'administration, comme devant le tapis vert de la présidence du conseil, et voilà que les centres ne veulent pas souffrir qu'on signale les causes de cette situation ! Le pouvoir royal domine toute la politique, et le ministre des affaires étrangères, département à qui de nouveaux événements donnent une si haute importance, n'est qu'un prête-nom complaisant, au su et au vu de tout le monde, et les centres élèvent leurs murmures et en couvrent toute voix indépendante qui veut faire entendre la vérité. Nous voilà revenus aux beaux jours de la Restauration, et le président lui-même rappelle à l'ordre un orateur qui n'a rien dit que de juste et de vrai. Tous ces murmures et ces rappels à l'ordre empêcheront-ils que l'on reconnaisse la justesse de sa pensée et la vérité de sa parole ? Au surplus, où veut-on en arriver ? On a baïllonné la presse, qui elle du moins était ardente et courageuse. Veut-on baïllonner aussi la tribune et l'empêcher de faire entendre de temps en temps de sages appréciations ?

Comment ! le pouvoir enchaînera les organes de la pensée avec ses lois de septembre ; il les écrasera par les mesures fiscales du cautionnement et du timbre ; il essaiera sur eux les manœuvres de la séduction par la distribution des fonds secrets ; il se créera dans la chambre une influence illégitime par l'admission des fonctionnaires qui perçoivent un salaire pour des fonctions qu'ils ne remplissent pas ; il l'étendra par des distributions de places et de faveurs, et un député indépendant ne pourra pas signaler ce qu'une pareille situation a de dangereux ! Mais alors où donc est la liberté dont on fait tant de bruit ! où donc est le gouvernement représentatif dont on semble faire tant de cas ! Il faut le dire, ni l'un ni l'autre n'existent.

Depuis bientôt neuf années une pensée, toujours la même, a dirigé les affaires ; tout le monde a vu le mauvais côté de sa politique, et de temps en temps le pouvoir parlementaire s'est raidi contre elle ; ses efforts n'ont abouti qu'à pousser au ministère des hommes nouveaux, satellites qui venaient graviter autour de l'astre et qui ont été constamment entraînés par lui ; champions qui se sont usés à combattre, mais qui ont mis leur intelligence au service d'une autre ; qui ont obéi au lieu de commander ; qui ont suivi la politique au lieu de la diriger. Vainement les expériences se sont renouvelées, la même pensée a été plus forte qu'elles.

Quels ont été les résultats de cette position anormale ? La lutte d'un intérêt privé contre les intérêts de tous ; l'achat des consciences, le scandale des apostasies, l'abandon de toute politique générale à l'égard de l'étranger, l'oubli de toute dignité vis-à-vis de quelques puissances ennemies, l'arrêt de la prospérité publique, l'absence de toute grande

Grand-Théâtre.

Et bien ! comment va le Grand-Théâtre ? demande-t-on au feuilleton. Et le feuilleton de répondre : Mal, très-mal ! J'ai compté hier cent pulsations par minute : le voilà arrivé aujourd'hui à cent vingt-cinq. A force de fièvre et de diète, notre malade agonise, et cependant, bien différent de tant d'autres, il n'a pas à craindre le *requiescat in pace* de ceux qui l'entourent. Le moribond n'a pas deux médecins à son chevet, il en a dix mille, tous désirant sa guérison ou tout au moins sa convalescence. C'est qu'à cette existence si chétive, si malintraitée, nous avons beau faire, nous avons beau dire, le théâtre, c'est notre palais ; c'est notre temple de Delphes, à nous autres Grecs modernes ; c'est le dernier asile où se soit réfugié ce qui reste des arts ; c'est le seul petit carré d'illusions qu'il nous soit permis de posséder quelques heures par jour dans ce triste jardin terrestre ; et, je vous le demande, si le vent nous enlève jamais ces fleurs factices, de papier et de carton peints, d'abandon ? Si nous n'avions pas l'image, l'idéal des choses en quatre décors, comment comprendrions-nous cette simple et sublime beauté qui s'étale sans pudeur entre les quatre points du cardinal ? Ainsi donc il nous faut le théâtre, ce vivant résumé de la vie, de l'activité de tous ; le drame, cet écho terrestre de nos passions, comme la musique en est l'écho céleste ; la comédie, cette perpétuelle satire de la sottise humaine ; le vaudeville, qui en est si souvent l'épigramme ; il nous faut tout cela, Meyerbeer, Rossini, Auber, énergie, volupté, grâce, Allemagne, Italie, France ; les chants de tous les gé-

loi d'organisation sociale, enfin les troubles, les déchirements, la guerre civile.

Voilà le triste spectacle auquel nous assistons ; voilà ce qu'a produit le gouvernement représentatif faussé dans son principe et dès lors inhabile à produire autre chose. M. Gauquier avait posé la question sur son véritable terrain. Une chambre qui ne veut pas l'entendre, qui lui impose silence par ses murmures, qui le rappelle à l'ordre, se juge elle-même ; elle se condamne comme incapable d'apporter aucun remède aux maux du pays, elle se déclare impuissante à le faire.

PROCESSIONS DE LA FÊTE-DIEU.

Quand le pouvoir ne se lasse pas de violer la loi, nous ne devons pas nous laisser de protester contre cette violation, quelque impuissante que puisse être une protestation auprès d'hommes décidés à n'en tenir aucun compte. Aujourd'hui, sur toutes nos places, s'érigent des reposoirs, et demain le concordat qui défend l'exercice public d'un culte dans une cité où s'élèvent des temples de cultes dissidents, le concordat sera encore une fois violé. La protection accordée aux envahissements du clergé catholique est plus que jamais évidente ; le pouvoir veut s'en faire un auxiliaire, il le flatte et le caresse. M. le maire de Lyon, qui sollicitait naguère les voix légitimistes, se gardera bien de rien refuser aux prêtres ; les intérêts d'une candidature à venir lui sont trop chers pour qu'il se hasarde à les compromettre. Ainsi donc, d'un côté l'intérêt politique mal entendu, d'un autre l'ambition particulière, se réuniront pour porter atteinte aux lois. Les mêmes prêtres qui refusaient il y a quelques jours au corps d'un artiste estimable les prières de l'église, étaleront demain dans nos rues leurs pompes triomphales.

AFFAIRES D'ORIENT.

La Gazette d'Augsbourg contient diverses correspondances dont nous donnons quelques extraits :

Trieste, 20 mai.

La nouvelle que je vous ai communiquée avant-hier, que les Turcs ont passé l'Euphrate et que la guerre vient d'être définitivement déclarée de la part du vice-roi, est confirmée par toutes les lettres d'Alexandrie.

Vienne, 21 mai.

Les derniers bateaux à vapeur arrivés à Trieste parlent déjà d'une bataille ayant eu lieu près de Meraasch entre les Turcs et les Egyptiens. Ici on ne croit pas à cette nouvelle, parce que les dernières nouvelles de Constantinople ne parlent que de la paix.

Autre correspondance. — Les hostilités n'ont pas encore commencé. Il paraît que la Porte n'a voulu faire qu'une reconnaissance pour sonder la disposition des habitants de la Syrie. Il est donc possible que Hafiz pacha rebroussera chemin dès qu'il ne verra pas cette disposition favorable, et qu'on présentera l'événement comme un malentendu.

— Le Courrier français publie une correspondance de Constantinople reçue à Alexandrie le 5 mai, et provenant, dit-il, de bonne source. Cette correspondance contient, entre autres choses, ce qui suit :

« On prétend que la Porte ayant demandé à l'amiral Roussin si la France demeurerait neutre dans le cas de guerre avec l'Égypte, l'amiral a répondu qu'on pouvait compter sur la neutralité de la France, à moins qu'il n'y eût intervention russe ; mais que, dans ce cas, la France interviendrait aussi par les armes.

» Le ministre de Russie se disposait à aller habiter à Kati-Kieni, près de Begler-Bey, résidence d'été du sultan, afin d'être plus à portée de lui faire sa cour.

» La guerre est inévitable, et si elle n'a pas encore éclaté, c'est que Hafiz-Pacha n'a pas encore réuni tous les renforts qui lui sont envoyés. Il a reçu l'ordre d'attaquer, dès que ces renforts seront arrivés. On fait des levées forcées en Romélie et en Asie. Des mesures vont être prises pour couvrir la capitale en cas de revers ; une dizaine de *kans* de la ville vont être déblayés pour recevoir des troupes russes ; on parle de 30,000 hommes.

nies, de toutes les nations, les soupirs de toutes les ames, les rêves de toutes les intelligences, il faut tout cela pour charmer, pour exalter, même pour endormir ce bipède exigeant que Buffon a nommé, sans doute par ironie, le roi de la création.

Maintenant, si nous venons demander cette mince part de joie qui nous appartient, seul petit semblant d'espérance resté au fond de la boîte de la civilisation, cette vieille Pandora écervelée qui a gaspillé tous les biens que nous lui avions confiés ; si nous réclamons notre joujou, nous autres grands enfants raisonnables, n'avons-nous pas le droit de crier, de trépiguer, de siffler, si on nous refuse ? C'est notre propriété que nous voulons, nous l'avons payée assez cher ; il nous faut notre place au soleil de la rampe ; notre billet nous coûte assez cher, car celui qui nous l'a vendu se nomme le désenchantement. Ouvrez-vous donc ! ouvrez !

Une fois entrés, c'est pitié, je vous assure, de nous voir, nous autres pâles et rares spectateurs, assis tristement sur les banquettes vides, écoutant sous les lueurs blafardes du lustre les mêmes paroles monotones que nous avons entendues hier et que nous entendrons encore demain, nous tournant et nous retournant à la même place, et cela avec de ces bâillements prolongés, expression représentative de l'ennui général. Force est bien à quelqu'un de dire cela à celui qui en est cause, et qui vient jeter le spleen dans le cerveau de toutes ces honnêtes créatures, qui, grâce à lui, rencontrent le soir ce maudit cauchemar qu'ils ont cherché à éviter toute la journée.

Que la direction y prenne garde, le Rhône n'est pas loin, et nous ne serions nullement étonnés, au sortir d'une de ses agréables représentations, de voir s'accomplir sous nos yeux un horrible suicide en masse ; car enfin chacun est libre, et on ne peut

» Le 25 avril, une altercation a eu lieu entre le premier drogman anglais et le reis-effendi. Il était question d'obtenir l'entrée des Dardanelles pour une escadre anglaise. Sur le refus formel de la Porte, le drogman dit au ministre turc dans un moment de colère que la demande de l'Angleterre était seulement pour la forme, et motivée sur les égards qu'on se doit entre puissances amies ; mais que la flotte anglaise entrerait malgré ce refus et plus tôt qu'on ne pensait. Vous pouvez tenir le propos pour certain.

» Le sultan est tous les jours à l'arsenal, où il s'occupe de faire équiper et organiser le plus beau des vaisseaux à trois ponts de son armée navale. Le capitain-pacha a promis de mettre toute la flotte en marche trois quarts d'heure après l'ordre qu'il en aurait reçu. On attribue ce progrès aux instructions de plusieurs officiers anglais qui ont été pendant quelque temps au service du gouvernement turc.

» Vous pouvez vous attendre à de grands événements. »

— Aucune nouvelle postérieure au 10 mai n'est arrivée de l'Égypte et de la Turquie ; par conséquent on ne possède encore aucun renseignement plus précis sur le mouvement des troupes de Méhémet-Ali et de Mahmoud.

Reschid pacha, ambassadeur du sultan à Londres, revient décidément à Constantinople. Reschid pacha est l'ennemi le plus déclaré du *statu quo* en Turquie. (Journal Général.)

M. Clerc, professeur d'astronomie à la faculté des sciences, et M. Jourdan, professeur de zoologie, viennent d'être nommés membres de la Légion d'Honneur. M. le docteur Jourdan s'est fait connaître avantageusement dans le monde savant par de nombreux travaux scientifiques.

On écrit de la Tour-du-Pin, le 28 mai :

Les communes de la Tour-du-Pin, Saint-Jean-de-Soudin, Roche-Toirin, Cessieu (canton de la Tour-du-Pin), Moncarra et Montceau (canton de Bourgoin), ont éprouvé jeudi dernier un effroyable désastre. Une trombe de grêle et de pluie s'est abattue sur ces communes, et en quatre ou cinq minutes a détruit toute espérance de récolte ; la commune de Montceau entr'autres ne recueillera pas un boisseau de blé. Les vignes ont été non-seulement dépouillées de toute végétation, mais elles ont été arrachées et entraînées dans la plaine. La grande route d'Italie a été interceptée à Cessieu pendant trois jours par l'encombrement des terres, graviers et ceps de vigne qu'y avaient amoncelés les eaux.

D'après les estimations dont on s'occupe en ce moment, on croit que le sinistre ne s'élèvera pas à moins de deux millions. La désolation est extrême dans ces communes ; plusieurs fermiers ont abandonné leurs fermes, et tous ont vendu ou vont vendre une partie de leurs bestiaux.

La saison froide et pluvieuse n'ayant pas permis, en se prolongeant, de cultiver les blés du printemps, les terres les plus fertiles de ces malheureuses communes ont été ensemencées en betteraves. Cette récolte, qu'aura du moins épargnée le fléau, pourra atténuer un peu la tâcheuse position de quelques habitants ; mais il faudra pour l'avenir renoncer à une ressource de ce genre ; car il est bien évident que la betterave est cultivée cette année pour la dernière fois dans le département de l'Isère. Elle ne résistera pas, non plus que les établissements industriels qu'elle alimente, aux criaileries des riches représentants de l'intérêt colonial et à la puissante protection qu'ils ont su se ménager dans l'administration.

Le ministère du 13 mai n'est au pouvoir que depuis bien peu de jours, et il est déjà évident que ses convictions quant aux intérêts matériels ont subi la même métamorphose que ses convictions morales et politiques.

Il est arrivé au Sirius un accident qui pourrait avoir des suites. Il paraît qu'à son retour d'Avignon, en remontant le Rhône, on a voulu forcer le feu pour arriver plus tôt, et qu'il s'est communiqué à une cloison attenante à ce joli salon qui a été admiré par tous ceux qui l'ont vu ; il a causé quelques dégâts ; heureusement on l'a promptement éteint.

MM. les électeurs départementaux du troisième canton de Lyon sont convoqués de nouveau pour le vendredi sept juin prochain, à l'effet de procéder au remplacement de M. Richan, membre du conseil de l'arrondissement de Lyon.

Cette convocation aura vraisemblablement plus de succès que

pas empêcher acteurs, souffleurs, figurantes, danseuses, diabolins, chevaliers, etc., de se noyer dans un beau mouvement de désespoir ; alors, suivant le bon plaisir de l'administration, Robert le Diable expiré prendra aux cheveux Robert Macaire, et se précipitera avec lui dans les flots ; don Juan plongera après Sganarelle, Bertram accroché à la jupe de la Sylphide, Bazile sur le dos de Charles-Quint, la comtesse d'Escarbagnas à califourchon sur Figaro, Antony avec Buridan, Angèle avec Gennaro ; procession funèbre et carnavalesque aboutissant à la mort, naufrage immense, où tout disparaîtrait, tout, excepté quelques masques, *rari nantes*, dont le sourire moqueur surnagerait, éclairé par les rayons romantiques de la lune, indices accusateurs qui viendraient peut-être déposer plus tard devant le public contre l'auteur du crime.

Que les destins prospères accueillent nos prières, et qu'il n'en soit pas ainsi ! Puisse le Grand-Théâtre se guérir de ses maux passés et présents ! En attendant, comme il est loin encore d'être sur ses jambes, contentons-nous de ce qu'il nous accorde et de ce qu'il nous refuse ; car, il faut bien l'avouer pour ne pas être injustes, l'infortuné fait ce qu'il peut, et, comme la plus honnête fille, il ne donne que ce qu'il a. Aussi voyez-le : tout moribond qu'il est, il prend un air bien portant, bien joyeux ; s'il ferme sa porte de temps en temps, c'est pour l'ouvrir plus large le lendemain ; il s'entoure d'un semblant de fête pour montrer qu'il n'est plus malade ; dans ses velléités de gaillardise, toute la maison doit être sur pied comme lui ; ainsi qu'Harpagon, il met son pauvre cuisinier à toutes sauces, valet de chambre, maître d'hôtel, cocher, secrétaire, intendant ; vite, un coup de brosse sur une vieille décoffe, et aussitôt le cuisinier devient intendant, le cuisinier devient secrétaire, le cui-

la première, qui a manifesté de la part des électeurs une telle indifférence que, sur 833 inscrits, il ne s'en est pas même rendu dans chaque section le petit nombre strictement nécessaire pour former le bureau.

On nous écrit de Bruxelles, le 21 mai :

« Le jury a absous MM. Kats et Bartels ; il a répondu négativement sur les 124 questions qui lui ont été posées par le ministère public. Ce verdict a été accueilli par de vifs applaudissements. »

Un bas-relief assez curieux a été trouvé récemment dans les fouilles de Pierre-Scise et transporté au palais Saint-Pierre, où il excitera probablement la sagacité de nos savants qui s'occupent d'archéologie.

Les abords du pont de l'Archevêché sont débarrassés des chantiers qui en obstruaient l'entrée, et le passage en est maintenant permis aux piétons. Les travaux du quai St-Antoine doivent, dit-on, commencer le lundi 3 juin. Espérons que l'entrepreneur de ces travaux profitera de la belle saison pour les accélérer un peu plus qu'on ne le fait d'ordinaire à Lyon.

Pendant la durée des travaux qui ont eu lieu au passage du Charnay, M. le préfet du Rhône, sur l'avis de M. l'ingénieur attaché au service de la Saône, a pris un arrêté qui transporte le halage de la rive gauche à la rive droite, depuis le quart de Gorge-de-Loup jusqu'au point désigné sous le nom de la Leuc-en-Aval et en face du village de Charnay.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 30 mai.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

A une heure la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour est la suite du scrutin pour la nomination de trois candidats aux fonctions de commissaires de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.

En voici le résultat :

Nombre des votants, 245. Majorité absolue, 123.

M. Ganneron a obtenu 131 voix ; M. Guoin, 128 ; M. Lafond, 122 ; M. Joseph Périer, 87 ; M. Jacques Laffitte, 81 ; M. Lacave-Laplagne, 77 ; M. de Salvandy, 20 ; M. Legentil, 17.

MM. Ganneron et Guoin ayant obtenu la majorité sont proclamés candidats.

On procède, pour la 3^e nomination, à un scrutin de ballottage entre MM. Latond et Joseph Périer.

Avant de passer au scrutin, la chambre entend la lecture de la proposition de M. Muret de Bord sur les ventes à l'encan.

Les développements en seront présentés mardi.

M. SAPEY dépose son rapport sur le projet de loi relatif à un appel de 80,000 hommes de la classe de 1838.

La discussion aura lieu lundi prochain.

Voici le résultat du scrutin de ballottage :

Nombre des votants, 248.

M. Joseph Périer a obtenu 125 voix, M. Lafond 113.

M. Périer est proclamé candidat.

La séance est levée à trois heures et demie.

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 29 mai.

« Art. 19. Tout contrefacteur sera puni d'une amende de trois cents francs à deux mille francs, au profit de l'Etat, et condamné en outre à payer au propriétaire des dommages et intérêts qui seront arbitrés par les tribunaux et qui ne pourront être moindres de la valeur de mille exemplaires de l'édition originale, ou d'un ouvrage de même nature s'il s'agit d'un ouvrage encore inédit.

» En cas de récidive, le minimum de l'amende et des dommages et intérêts sera doublé, et le contrefacteur pourra, en outre, être puni d'un emprisonnement qui n'excédera point une année. »

Après une assez longue discussion, à laquelle prennent part MM. Villemain, Girod (de l'Ain), Barthélemy et Siméon, l'article est mis aux voix par paragraphes ; le premier paragraphe est adopté, le deuxième paragraphe est rejeté. Le reste de l'article est adopté.

« Art. 20. Quiconque aura introduit sciemment sur le territoire français ou vendu des exemplaires d'éditions contrefaites à l'étranger d'ouvrages publiés pour la première fois en France, sera puni des peines portées en l'article précédent. » — Adopté.

M. VILLEMMAIN, ministre de l'instruction publique, demande que l'article 18 du projet de loi, qui a été supprimé par la commission, soit rétabli. Il contient un principe généreux qu'il est toujours bon et utile d'introduire dans la loi.

M. COUSIN déclare que ce qui a déterminé la commission, ce sont deux motifs puissants : la justice et l'intérêt. Les états qui

contrefont nos ouvrages refuseront la réciprocité, et nous ne retirerons aucun avantage de cette mesure.

M. DE MONTALEMBERT demande, comme le ministre de l'instruction publique, le rétablissement de l'article 18.

Cette question est discutée pendant quelque temps et n'est pas résolue, parce que la chambre n'est pas en nombre.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. DE BROGLIE.

Séance du 30 mai.

A deux heures et demie la séance est ouverte.

M. le garde-des-sceaux et MM. les ministres des finances et de la marine sont successivement introduits.

On reprend la discussion sur les articles du projet de loi relatif à la propriété littéraire.

M. LE VICOMTE SIMÉON, rapporteur, propose de rédiger ainsi l'article 17, relatif au dépôt des livres, qui a été renvoyé à la commission :

« Le dépôt prescrit par l'article 14 de la loi du 21 octobre 1814, est fixé à cinq exemplaires, tant pour les écrits imprimés que pour les gravures, lithographies, cartes, œuvres de musique et autres ouvrages dont la reproduction a lieu par les procédés de la typographie, de la lithographie ou de la gravure.

» L'un de ces exemplaires restera au ministère de l'intérieur ; deux exemplaires seront remis à la bibliothèque royale, et il sera disposé des deux autres conformément à ce qui sera prescrit par un règlement d'administration publique qui déterminera, en outre, la condition du dépôt quant à l'état des exemplaires, et fixera le cas où il pourra être nécessaire, dans l'intérêt du commerce, de réduire à trois le nombre des exemplaires déposés.

» Le récépissé du dépôt qui sera délivré conformément au règlement d'administration publique, ou une copie certifiée de ce récépissé, formera titre à l'auteur ou à l'éditeur pour être admis en justice à poursuivre les contrefaçons. »

M. LE MARQUIS DE LAPLACE demande que deux exemplaires soient distribués aux bibliothèques des départements.

M. TESTE, garde-des-sceaux, adhère à cette proposition.

L'article de la commission ainsi amendé est adopté. On passe à l'article 18 du gouvernement.

Une longue discussion s'est établie à la fin de la séance d'hier sur l'article 18 du projet du gouvernement que la commission propose de retrancher.

M. VILLEMMAIN a insisté pour le maintien de cette disposition. L'article, a-t-il dit, est moral, il n'offre aucun inconvénient ; il pose seulement un principe, une faculté pour l'administration, sans créer immédiatement rien d'embarassant ni d'obligatoire. La garantie ne sera accordée qu'en cas de réciprocité.

M. COUSIN et d'autres membres de la commission ont fait observer que la réciprocité ne pourra être obtenue d'un pays qu'à la condition qu'elle lui profite, c'est-à-dire qu'elle nous nuise. Ainsi cette réciprocité sera facile à obtenir de l'Angleterre ; mais on ne pourra l'obtenir du gouvernement belge, parce que la France ne contrefait pas d'ouvrages belges, tandis que la Belgique contrefait beaucoup d'ouvrages français.

M. le rapporteur déclare que la commission, après un nouvel examen, persiste à demander le retranchement de l'article 18.

M. le garde-des-sceaux et M. de Gérando indiquent une nouvelle rédaction. Après une courte discussion, l'article est renvoyé à la commission.

« Art. 21 (du projet du gouvernement). Quiconque aura débité sciemment un ouvrage contrefait, sera puni d'une amende de 50 f. à 1,000 f., et condamné envers la partie civile à des dommages et intérêts qui seront arbitrés par le juge, ainsi qu'il est porté en l'article 15.

» En cas de récidive, l'amende sera doublée, et le coupable pourra, en outre, être puni d'un emprisonnement qui n'excédera pas trois mois. » — Adopté.

Les autres articles sont adoptés, sauf réduction.

Une discussion s'engage sur la question de savoir quel sera le titre qui portera cette loi.

C'est à vendredi prochain, à ce qu'il paraît, que le ministère a remis la présentation du projet de loi sur les sucres. Mais nous sommes informés en même temps que le projet, tel qu'il vient d'être retouché par le nouveau cabinet, différera notablement de celui qu'avait préparé le cabinet du 15 avril.

On sait que ce cabinet n'avait pas cru pouvoir fixer au-dessous de 15 francs par 100 kilogrammes le chiffre du dégrèvement. Une loi avait été rédigée sur ces bases et aurait été présentée dès l'ouverture des chambres.

Aujourd'hui, le nouveau cabinet, si nous sommes bien informés, réduirait le chiffre du dégrèvement à 12 francs.

(La Presse.)

Faits divers.

Le 26 mai, il est arrivé à Toulouse, par le canal du Midi, trois individus venant de Perpignan, que l'on assure être, l'un le sieur Corbière, dont le nom figura dans l'affaire Alibaud ; les deux autres, deux gendarmes chargés de le surveiller et de le conduire

rusé ; son visage doit donc participer à l'extrême mobilité de son esprit et de ses pensées. M. G***, intimidé sans doute, n'a pas compris le caractère du barbier espagnol ; ses traits sont restés impassibles comme un masque. La même observation a été faite sur lui dans le rôle de Pietro. Le manque d'animation tue l'acteur, et, qu'on ne s'y trompe pas, le chanteur lui-même perd tous ses avantages s'il se contente d'un chant juste, clair et sonore, mais sans âme.

Quant à M. Garbet, second ténor d'opéra comique, il égale M. Vernet qui est parti et qui remplissait les premiers rôles. Sa voix est souple, fraîche et vibrante ; on comprend très-distinctement ce qu'il chante. Nous l'engageons surtout à bien se pénétrer des caractères qu'il doit retracer, des passions qu'il doit exprimer ; qu'il évite le laisser-aller ou un peu de fougue de jeunesse pourrait l'entraîner ; le naturel lui-même demande à être modéré. Ce sont, du reste, de trop bonnes qualités pour que nous insistions ; son intérêt seul exige qu'elles soient réglées et qu'elles produisent le vrai, seul but du comédien. En somme, M. Garbet chante avec grâce, joue avec chaleur ; c'est assez pour compter sur les applaudissements, que Mlle Joly a eus sans réserve dans le *Domino noir*. La chanteuse devient actrice ; elle se corrige de ses balancements d'épaule, de certains mouvements de corps disgracieux. C'est que maintenant la timidité de la jeune fille fait place à l'ambition de l'artiste. C'est un malheur de la scène, mais la pudeur y est un vêtement dans lequel on s'embarasse et qui entraîne souvent une chute ; bon gré mal gré, il faut devenir audacieuse, il faut cesser de rougir, de trembler ; ce n'est que lorsque la jeune fille peureuse disparaît que la comédienne commence.

Mlle Joly a eu, elle, tout ces éléments jeunes et vivaces qui produisent les grands résultats ; qu'elle n'en abuse pas, qu'elle

à Paris. Ils sont descendus à l'hôtel Casset et ont occupé la même chambre. Ils sont repartis le soir, et se sont dirigés sur la capitale.

— La population toulousaine vient d'être la dupe d'une singulière mystification qui nous a naturellement rappelé l'anecdote suivante :

Deux individus arrivent dans un bourg et y annoncent une représentation à grand spectacle, le *Départ pour la Galilée*, méliodrame en vers et en plusieurs actes, etc. La foule se presse des plus confortables. Le rideau est levé, deux acteurs se présentent, et commencent le dialogue suivant :

— Mathieu ?

— Plait-il, mon Dieu ?

— Prends ta cape et ton épée.

— Prendrai-je aussi mon épéu ?

— Oui, et suis-moi en Galilée.

Et voilà nos deux farceurs partis pour ne plus reparaitre, et emportant l'argent des badauds qui avaient donné dans le piège. Ce tour, digne de l'époque où nous vivons, vient de se renouveler dans le quartier des Salenques.

Une pompeuse affiche avait annoncé pour le soir l'ascension aérostatique d'un ballon monstre. M. Bertier, aéronaute belge, connu, disait-il, par onze voyages aériens, voulait nous donner le spectacle d'une ascension comme on n'en avait jamais vu. Un chien, le chien Munito, devait quitter sa partie de domino, pour s'élever dans les nues, d'où il serait redescendu, au commandement de son maître, à l'aide d'un parachute.

L'amateur qui aurait voulu tenir compagnie au chien de l'aéronaute l'aurait pu en payant cinq cents francs, prix de Londres, et l'on devait trouver des billets de 2 f. et 1 f. chez les principaux coiffeurs de la ville. L'affiche, en un mot, était conçue de manière à donner en résultat le spectacle du *puff* le mieux conditionné.

La foule se pressait, soit dans le lieu destiné aux préparatifs de l'ascension, soit dans les rues adjacentes ; car il était impossible à six heures de trouver place dans l'enceinte réservée aux porteurs de billets payés.

Les toits des maisons, les clochers, les tours, les côteaux qui dominent la ville à l'est, étaient couverts de curieux qui ont vainement attendu jusqu'à la nuit le départ du ballon promis à l'impatiente curiosité de la foule. L'aérostat n'a pas quitté le sol. Et comment l'aurait-il quitté ? Quelques fagots de paille, allumés sous l'orifice d'un ballon en papier, d'une grande dimension, il est vrai, mais percé en plusieurs endroits, voilà le seul appareil à l'aide duquel M. Bertier prétendait lancer son aérostat, son chien et sa flottille aérienne.

Le public s'est bientôt aperçu de la mystification ; il a réclamé son argent, mais il était trop tard, la recette avait déjà disparu. Cependant la police est parvenue à retrouver le caissier et l'argent des mystifiés. Quant à l'aéronaute, inventeur de cette nouvelle industrie à la façon des Cleemann et des Robert Macaire, il est allé descendre à la maison d'arrêt, d'où il ira sans doute faire une visite au tribunal correctionnel, pour fournir des explications sur son douzième vol aérien.

L'aéronaute belge a manqué son départ pour la Galilée.

(Gazette du Languedoc.)

— Un accident affreux est arrivé vendredi, à dix heures du matin, sur la route de Versailles, à l'entrée du village de Sèvres. M. Sauphar, ancien instituteur, demeurant à Paris, rue du Temple, n° 74, accompagné de cinq personnes de sa famille, revenait de Versailles dans une des voitures qui font le service régulier de cette ville avec la capitale. Parvenue au bas de la montagne de Chaville, la voiture, qui allait au pas, a été renversée. Voici à quelles causes cet accident est attribué, et nous nous faisons un devoir de signaler l'incroyable incurie qu'elles dénotent de la part de l'administration. La route, en cet endroit, est en réparation. Aux termes des règlements, on doit toujours laisser à la circulation au moins quatre mètres ; cependant la route entière était déparée ; seulement on avait laissé en place une certaine quantité de pavés descollés. Lorsque la voiture s'est trouvée engagée au milieu de cette voie ainsi dégradée, les pavés ont été ébranlés et la voiture renversée.

Il est impossible de décrire toutes les suites de ce funeste accident. Mme Sauphar a perdu depuis ce jour l'usage de la vue, et tout fait craindre que la paralysie ne cède pas aux efforts de la médecine. Une jeune personne de dix-sept ans a eu la tête fracassée ; on espère à peine la sauver. Les quatre autres personnes, quoique très-grièvement blessées, sont cependant dans un état propre à inspirer de moins sérieuses inquiétudes. Le cocher a eu le bras cassé.

Les habitants ont porté à l'envi secours aux victimes de ce triste accident. Les premiers soins leur ont été donnés par le médecin de Sèvres, et c'est à six heures du soir seulement qu'il a été possible de placer les blessés dans une des voitures omnibus dites de l'*Eclair*, et de les reconduire au pas à leur domicile. Procès-verbal a été dressé et expédié à M. le procureur du roi de Versailles.

On assure qu'un accident pareil serait arrivé, il y a quelques jours, dans le même endroit.

— On écrit de Bosjean (Saône-et-Loire), le 24 mai : Un de ces crimes qui se renouvellent malheureusement trop

ménage sa voix : ferme et puissante, elle a le timbre et l'extension qui distinguent les cantatrices tragiques. Que Mlle Joly n'oublie pas que l'étude ne doit jamais être de la fatigue, l'élan de la passion un effort qui brise l'âme ; qu'elle écoute l'exaltation qui la domine, mais qu'elle ne s'y laisse pas aller aveuglément, elle se perdrait. Ces réflexions nous ont été surtout inspirées par l'avant-dernier acte de la *Muette*, où, à genoux aux pieds de Fenella, elle a pleuré à chaudes larmes, tant elle s'était vivement son rôle. On lui reprochait un défaut, elle s'est jetée dans l'extrême contraire ; mais le vrai, comme tout ce qui est beau et noble, demande une initiation lente et graduelle ; sans cela, c'est s'exposer à être aveuglé par le rayon de feu qu'on veut dérober au soleil de l'art.

Parlerons-nous de Mlle Delâtre, seconde dugazon, qui a débuté dans le *Châlet* ? Elle se donne trop de mouvement en scène ; quant à sa voix, excellente pour le vaudeville, elle nous a paru faible pour l'opéra ; son chant, assez clair cependant, manque de méthode et s'échappait entièrement près de celui de M. Garbet, où il y a de la grâce et de la fraîcheur.

L'affiche du Grand-Théâtre annonce les prochains débuts de quatre premiers sujets : M. Ponce, première basse de grand opéra ; M. Gauthier, premier ténor d'opéra comique ; Mme Cordell, première chanteuse, et Mme Darmant, première dugazon. Il faut espérer que les nouveaux choix de la direction répondront mieux que les précédents aux justes exigences du public lyonnais.

Lafont, du Vaudeville, est arrivé à Lyon et commence les représentations au Gymnase. Mlle Jenny Vertpré terminera les siennes samedi prochain.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1396) VENTE APRES DECES.

Le mardi quatre juin, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères, par le ministère d'un commissaire-priseur, rue Soufflot, n° 1, au 1^{er}, le mobilier délaissé par dame veuve Drogut de la Condamine, lequel consiste en matelas, couvertures, lit de sangle, placard, linge et hardes à l'usage de femme, etc.

Il sera vendu le même jour, à une heure, 1,320 grammes d'argenterie.

A la requête des cohéritiers et en vertu d'une ordonnance en forme.

(1383) VENTE AUX ENCHERES

De marchandises et objets mobiliers dépendant de l'actif de la faillite du sieur Gizon, qui était gantier, rue Mercière, n° 66.

Samedi huit juin mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, port du Temple, n° 42, et par le ministère de l'un d'eux, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant des marchandises et objets mobiliers, dépendant de l'actif de la faillite du sieur Gizon, et consistant en gants de soie, de fil d'Ecosse, coton et laine, gants en peau de Paris et de Grenoble, bonnets, bas, bretelles, ceintures, placards, banques, balances, etc.

Cette vente aura lieu à la requête de M. Chevillard, syndic de ladite faillite, et en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire en forme.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication.

(1397) VENTE APRES DECES.

Le lundi trois juin mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, grande rue de la Guillotière, 60, il sera vendu, par le ministère d'un commissaire-priseur, le mobilier composé de bois de lit, matelas, garde-paille, draps de lit, armoires, horloge, etc., délaissé par dame Jeanne-Marie Buisson, veuve Alix, qui était rentière et demeurait audit domicile.

On vendra, à une heure, deux chaînes et une croix en or, du poids de 184 grammes, à la requête des héritiers et en vertu d'une ordonnance en forme.

ANNONCES DIVERSES.

(1823) A VENDRE pour cause de départ.—Un établissement de bains de premier ordre, situé dans l'un des plus beaux quartiers de la ville, avec une clientèle tout-à-fait nombreuse et choisie. On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Dargaud, avoué, rue de la Loge, n° 4, à Lyon.

(6561) A VENDRE.—Une fabrique de minium fournie de tous les agrès nécessaires pour l'exploitation, tels que fours, moulins et bluterie, etc., située à La Guillotière, quartier de la Mouche, à la Croix-Jordan. S'adresser, audit lieu, à M. Remy.

(6537) A VENDRE.—Une maison bourgeoise et six bichérées attenantes, située à St-Genis-Laval. S'adresser, pour les renseignements, chez M. Seguin, fabricant d'aiguilles, rue St-Marcel, 33.

A VENDRE.—Un char de face, fermant à vasistas, à un cheval, pouvant être conduit de l'intérieur. S'adresser chez M. Rouveur et Ce, rue Sainte-Hélène, 6. (8131)

(6558) A VENDRE pour cause de mauvaise santé.—Un bel établissement de café, bien achalandé et avantageusement situé, dans une grande ville voisine de Lyon. Il y a deux billards modernes et un éclairage au gaz. S'adresser, à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n° 10, au 3^e.

(6555) A VENDRE.—Laminoir et ustensiles pour la fabrication des peignes à tisser. S'adresser à M. Bavarot, rue St-Polycarpe, n° 4, au 3^e.

(6557) A VENDRE ou A LOUER.—Grande et bonne fabrique de moulinage en bon état, située aux Pierres-Plantées, n° 2, à Lyon. S'y adresser, chez M. Chanet.

(1803) A LOUER DE SUITE.—Grande maison, au milieu d'un clos de huit bichérées, propre à toute espèce d'établissement industriel ou résidence d'agrément, située à la Guillotière et ayant une entrée sur le faubourg, avec salle d'ombrage, jardin anglais, bosquet, grotte, pavillon et eaux abondantes; on peut y établir de vastes ateliers et entrepôts. S'adresser à M. Floret, propriétaire, rue Rave, n° 1, à La Guillotière.

(6567) A VENDRE.—Une belle pharmacie ayant une bonne clientèle et une faible location. S'adresser à M. Vichot, rue de la Poulallerie, n° 9.

(6568) A LOUER à la campagne.—Un appartement meublé pouvant se diviser, avec un clos très-ombragé et une salle de bains. On pourrait céder un piano. S'adresser au portier de la maison Bissardon, au Pavillon-Chinois, sur le quai, ou au portail, montée de la Boucle.

A LOUER à la Saint-Jean.—Appartement au 1^{er} étage de six pièces plafonnées et parquetées, cabinets, office, grande cuisine, souillarde, deux caves et grenier, pouvant facilement être divisé en deux appartements, chacun desservi par un escalier particulier, situé cours Bourbon, 11, aux Brotteaux. S'y adresser.

(1822) A VENDRE, DOMAINE DE DORIEUX,

Situé à trois lieues de Lyon, sur les communes de Châtillon-d'Azergue, Fleurieux et Lozanne.

Cette propriété est très-propre à former plusieurs jolies propriétés d'un revenu bien assuré; deux grandes routes en exécution vont traverser cette propriété, et la rendre susceptible d'un grand accroissement de valeur. Elle est en outre au confluent de l'Azergue et de la Turdine ou Brevenne, deux rivières qui ne tarissent jamais, et qui permettent d'établir toute espèce d'usines avec de belles chutes d'eau.

Chaque acquéreur pourrait se constituer un domaine depuis dix mille francs jusqu'à cent mille et plus, à son choix, et s'assortir en bâtiments, prés, vignes, terres à chanvre, terres à blé et beaux bois. On peut arriver à la propriété en prenant deux fois par jour les voitures publiques qui partent de Lyon, quai de Bondy, n° 156, le matin à six heures et à deux heures après midi.

On donnera toutes les facilités pour les paiements, suivant les convenances; on pourra même s'acquitter par petites sommes.

S'adresser, dans les bâtiments du domaine, à M. Baudrand, que l'on y trouve toujours.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (162)

SERVICE DES COURRIERS POUR CHAMBERY, TURIN, ET TOUTE L'ITALIE.

DÉPARTS DE LYON:

Tous les jours, à six heures du matin; il n'y a point de séjour en route, ce qui permet d'arriver

A CHAMBERY	en 16 heures,
A AIX-LES-BAINS	en 18 heures,
A TURIN	en 42 heures,
A GÈNES et à MILAN	en 72 heures.

Avec cette marche on passe une nuit de moins en route que par diligence.

Ce service est le seul qui rende les voyageurs à AIX-LES-BAINS sans changer de voiture ni de conducteur. Il est aussi le seul qui offre au commerce l'avantage d'un départ journalier, transportant voyageurs, marchandises et finances pour TURIN et TOUTE L'ITALIE.

La régularité de ce service et la haute protection que lui accorde S. M. le roi de Sardaigne ne laissent rien à désirer pour la sécurité des marchandises et finances.

LES PRIX NE SONT PAS PLUS ÉLEVÉS QUE CEUX PAR DILIGENCE.

Bureau, à Lyon, chez LARAT-MILLE et Ce, quai Saint-Clair, 15. (8132)

Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU, de l'invention de M. MACORS, de Lyon, sont toujours: à Villefranche, chez M^e veuve Grobert, etc.; à Mâcon, chez M. Pachon; à Chalon, chez M^e veuve Grosperrière.

Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME est toujours chez M. MACORS, pharmacien, rue St-Jean, n° 30.—L'usage de cette pâte et du sirop ci-dessus guérit en peu de jours les rhumes et les catarrhes les plus invétérés.—M. Macors assure que depuis qu'il a le dépôt de ce pectoral, il n'a reçu que des éloges sur son efficacité. (2074)

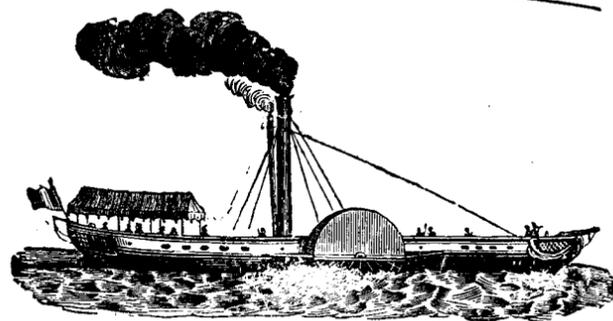
BAINS DE VAPEUR RUSSES A DOMICILE.

Il est reconnu que ces bains pris chez soi produisent beaucoup plus d'effet que ceux pris dehors; car le déplacement devient nuisible aux personnes peu ingambes, affectées de maladies chroniques qui exigent des soins et du repos. L'établissement est toujours chez JOARHIT, breveté d'invention, petite rue Longue, n° 7. Il fournit également les appareils de ces bains aux personnes qui voudraient s'en servir elles-mêmes, aux prix de 200 à 400 fr., avec garantie du succès. (6566)

MUSIQUE VOCALE.

Le 17 juin 1839 s'ouvrira un cours en 80 leçons, gratuit pour les dames, place du Plâtre, n° 10, au 1^{er}.—Prix: 5 fr. par mois.

On inscrit dans la salle, tous les jours de trois à quatre et de huit à neuf heures du soir.



LE CYGNE,

NOUVEAU

BATEAU A VAPEUR

EN FER,

Partira, le 1^{er} juin et tous les jours impairs, de LYON à CHALON, à six heures et demie du matin.

Ce bateau, par la rapidité de sa marche très-supérieure, l'élégance et la commodité de ses emménagements, offre au public tous les avantages et les agréments qu'il peut désirer.

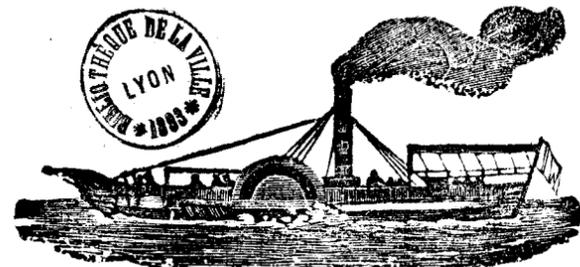
Les voyageurs, partant à six heures et demie par le *Cygne*, arriveront à CHALON avant ceux prenant les bateaux du même jour à cinq heures. (191)

(6562) A VENDRE.—Un fourneau en fonte de six pieds et trois pouces de largeur sur deux pieds et huit pouces de profondeur, ayant trois soupapes, pouvant desservir deux grands alambics et une chaudière, n'étant chauffé que par un seul foyer.

—Ensuite un réservoir en plomb d'une vaste contenance. S'adresser cours d'Herbouville, n° 5.

(2074) Remède découvert nouvellement, nommé BAUME COLONIAL, contre les rhumatismes, sciaticques et paralysies, en dépôt à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30. Ses vertus sont bonnes pour les douleurs de quelque nature qu'elles soient. Sa propriété s'étend aussi aux migraines, aux surdités et douleurs d'oreilles; il est parfait pour les coupures et les écorchures. On délivre gratis un imprimé à ceux qui désirent prendre lecture des nombreuses guérisons obtenues au moyen de ce baume.

Le prix du flacon est de 32 sous.—Les quatre flacons, 6 f.



A DATER DU 3 JUIN,

LE DÉPART DES

BATEAUX A VAPEUR

DU RHONE

Est fixé à quatre heures du matin. (193)

EAU DE METTEMBERG.

Cette eau, dûment autorisée, est propre à guérir les suites des maladies cutanées, de la suppression ou diminution de la transpiration.

S'adresser à l'inventeur, le chevalier de Mettemberg, médecin spécial, à Paris.

Le dépôt légal de ce remède spécifique est toujours à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 30, où l'on reçoit en même temps un paquet également cacheté, contenant les instructions authentiques y relatives; 2° à Villefranche, à la pharmacie de l'hospice; 3° à Mâcon, à la pharmacie de l'Hôtel-Dieu; 4° au Puy, à la pharmacie de l'Hôtel-Dieu. (2094)

Dépuratif du Sang,

DES HUMEURS ET DE TOUT VICE QUELCONQUE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acetés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxions blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.—Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.
A Vicence, chez M. Mourret fils, épicière, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers, et chez M. Beaulieu, directeur des messageries générales, en face du pont. (2095)
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.